



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 3, numéro 6

Janvier-Juin 2020

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

**GUERRE COMMERCIALE ENTRE LA COREE DU SUD ET LE JAPON : DU
REJAILLISSEMENT DE L'HISTOIRE AUX RETOMBÉES GEOECONOMIQUES**

Felly LUKUNGA NGOMBA

Assistant à l'Université Pédagogique Nationale et Chercheur Associé à l'Institut de Recherche en
Géopolitique et d'Etudes Stratégique/Kinshasa-RDC

lukunga.n@irges.org ; felissanolukunga@gmail.com

RESUME

Depuis la deuxième moitié de l'an 2019, la Corée du Sud et le Japon se livrent à une confrontation commerciale et diplomatique dont l'issue demeure incertaine. Cet article tente d'élucider les retombées du passif diplomatique entre les deux Etats sur le plan commercial. Cette réflexion part d'une analyse comparée de systèmes économiques capitalistes de la Corée du Sud et le Japon, en passant par les pesanteurs coloniales sur les relations commerciales entre les deux Etats pour déboucher par les retombées de la guerre commerciale entre les deux Etats.

Mots-clés : guerre commerciale, Corée du Sud, Japon, retombées géoéconomiques.

SUMMARY

Since the second half of year 2019, South Korea and Japan give themselves to a commercial and diplomatic confrontation whom the issue is still uncertain. This paper tries to clarify practice of diplomatic's passive between those two states in coimmercial viewpoint. This reflection is going from compared analysis of capitalist economic systems of South Korea and Japan, passing by colonial weights on commercial consequences between those two states.

Keywords : Commercial war, South Korea, Japan, geoecinomic consequences.

INTRODUCTION

Est-ce qu'il y aura un gagnant dans la brouille commerciale entre le Japon et la Corée du Sud ? Les deux pays ont connu ces derniers mois une intensification de leurs différends commerciaux et diplomatiques, après que des tribunaux sud-coréens ont exigé d'entreprises japonaises qu'elles dédommagent des Sud-Coréens forcés de travailler dans leurs usines durant l'occupation japonaise jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Depuis que le Japon a pris des restrictions commerciales à l'égard de la Corée du Sud, l'impact direct de ces mesures reste difficile à évaluer mais des dégâts collatéraux se font déjà sentir dans les deux pays.

Ces décisions japonaises ont conduit les majors sud-coréennes de l'électronique en l'occurrence Samsung, LG ou encore SK Hynics à envisager de nouvelles sources d'approvisionnement en Asie, en Amérique du Nord et en Europe, afin de minimiser leur dépendance envers des composants électroniques japonais.

Comparativement au Japon, il s'avère que l'impact de ces mesures semble être minimisé. Le Japon justifie ses mesures contre la Corée d'un simple traitement équitable comme d'autres pays asiatiques, vers lesquels les exportations japonaises d'un large éventail de produits dits sensibles, susceptibles d'être détournés à des fins militaires, sont davantage contrôlées.

Les spécialistes supputent que les industries nipponnes ne devraient pas subir de « dommages sérieux » des restrictions commerciales similaires de la Corée du Sud à l'égard du Japon. Cela s'explique du fait le Japon est nettement moins dépendant des produits sud-coréens que ne l'est la Corée du Sud de son voisin.

Il n'empêche que d'autres pans de l'économie japonaise soient touchés des victimes collatérales de la crise, notamment le secteur du tourisme qui pourrait être confronté à une chute de sa clientèle sud-coréenne. Or celle-ci formait, il y a une année, le deuxième plus gros contingent de visiteurs étrangers au Japon (7,5 millions de personnes, soit

24,2 % du total), juste derrière les Chinois, selon l'Office national japonais du tourisme (JNTO).

Dans le corps de la présente réflexion, nous allons analyser les prérequis de la Corée du Sud et du Japon dans le système commercial international ; puis les pesanteurs coloniales sur les relations commerciales entre la Corée du Sud et le Japon et enfin, les retombées de cette guerre entre les deux Etats.

I. PREREQUIS DE LA COREE DU SUD ET DU JAPON COMME ACTEURS DU SYSTEME COMMERCIAL INTERNATIONAL

Comme signalé dans l'intitulé, il est question d'analyser les systèmes économiques capitalistes du Japon et de la Corée du Sud, en essayant d'établir les lignes de démarcation et de rapprochement.

I. 1. Système économique japonais

Le Japon est un archipel de l'Asie orientale ou pacifique. Ce pays couvre une superficie de près de 370.000km² avec une population évaluée à près de 121 millions d'habitants. Bien qu'écrasé 1945 par les bombardements américains lors de la Deuxième Guerre mondiale et considéré comme un pays du Tiers-Monde en 1955, le Japon a su travaillé et se hisser au rang de la deuxième puissance économique du monde. Ce succès économique mérite-t-il d'être considéré comme un miracle. Il appert que la prouesse économique du Japon est tributaire à plusieurs facteurs notamment son système économique.

I. 1. 1. Modèle du type libéral

Le modèle japonais est par essence capitaliste. Cependant, ce système capitaliste est un dualiste dans le sens où, d'une part, on trouve l'interventionnisme étatique, d'autre part, des petites et des grandes entreprises. Ce modèle est soutenu par un financement de l'économie et par une société travailleuse et disciplinée.

L'interventionnisme étatique dans l'économie japonaise peut s'expliquer sous deux facettes : premièrement par l'histoire du pays et deuxième par la pratique des activités économiques.

Il suffit de remonter le temps pour se rendre compte que c'est depuis l'ère Meiji, que l'Empire du Japon assurait le développement économique. Des liens étroits existent entre les milieux politiques et les milieux d'affaires (ZAKAI). Cette relation politique-affaires a donné naissance à une économie (concertée). Vers le XIX^e siècle finissant, l'Etat a mis en place des politiques publiques visant à consolider l'économie avec comme slogan : « développement de la production et primauté de l'industrie » afin d'échapper à la domination étrangère. Ces initiatives avaient entre autres comme objectif de promouvoir l'investissement étranger ; importer des technologies et pour créer des usines ultérieurement cédés aux privés.

Depuis le XX^e siècle, l'état japonais participe indirectement à l'économie à travers la politique monétaire, le protectionnisme, les subventions. Cette géoéconomie japonaise a comme instrument de matérialisation son ministère du commerce international et de l'industrie. En effet, ce ministère est à l'origine d'une planification indicative et informe les entreprises des demandes du marché mondial. Par ailleurs, il soutient les activités prioritaires et aide les restructurations des entreprises en difficultés.

Ce point de vue est partagé aussi par Evelyne Dourille-Feer. Pour cette auteure, *la puissance économique du Japon n'est pas née des décombres de la Seconde Guerre mondiale. Elle a été patiemment édifiée depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, marquée par une révolution peu sanglante qui a mis fin au féodalisme. À partir de l'ère Meiji (1868-1912), le Japon s'est engagé dans la voie de la modernisation, indispensable à son objectif de rattrapage de l'Occident. L'Etat nouveau s'est fixé pour tâche prioritaire de relever trois défis. La diffusion de l'éducation à l'ensemble de la population en a constitué le premier. Le deuxième a été de donner naissance à des industries modernes, à partir de l'importation massive des technologies étrangères. Enfin, en liaison avec le deuxième défi, il a fallu rassembler les*

moyens financiers nécessaires à la mise en place rapide d'infrastructures de transports et de communications.¹

Elle renchérit sa réflexion en faisant savoir qu'après la Seconde Guerre mondiale, l'urgence était de réorganiser une économie de marché compétitive, recourant le moins possible aux emprunts extérieurs, malgré la rareté des ressources. La légende d'un MITI (Ministry of International Trade and Industry, ministère du Commerce extérieur et de l'Industrie) « tout-puissant » tire sa substance de cette période, pendant laquelle ce ministère a joué le rôle de grand ordonnateur de la vie économique. C'est à cette époque que s'est instaurée une étroite concertation entre les milieux d'affaires et l'administration.²

Troisième élément soulevé par Evelyne c'est, la réussite économique du Japon moderne a reposé, jusqu'aux années 1990, sur la flexibilité spécifique de son système d'emploi, la qualité de la formation des hommes et la coexistence de branches manufacturières exposées et non exposées à la concurrence extérieure. Le recours, alternatif ou simultané, aux moteurs interne et externe de croissance a également joué un rôle crucial. Toutefois, sans le subtil équilibre entre les pouvoirs et les contre-pouvoirs, recomposé après la défaite de 1945, il aurait été difficile de maintenir la stabilité économique et sociale.³

Du point de vue de la structuration sociologique des entreprises japonaises, il sied de noter que ces dernières présentent une structure pyramidale basée sur la complémentarité entre petites, moyennes et grandes entreprises.

Les entreprises majors ou Keiretsu exercent le monopole sur nombreux groupes industriels ou tertiaires. Elles sont à la fois des usines, maisons de commerces (SOGO-SHOSHA) et banques. Ces entreprises assurent près de 50% de la production avec 30% de salariés.

¹ DOURILLE-FEER E., « Les piliers du système économique japonais (1868-1954) », dans *L'Economie du Japon*, 2014, p. 5, disponible sur www.cairn.info du 19 janvier 2014.

² *Ibidem*.

³ *Ibidem*.

Les petites et moyennes entreprises quant à elles, sont en sous-traitances avec les grandes entreprises. Elles assurent aussi 50% de la production avec 70% des salariés.

Le modèle industriel japonais est basé sur le mimétisme des produits étrangers, conquête du marché protégé, croissance des exportations et décolonisations d'une partie de la production à l'étranger pour augmenter la production.

Concernant le financement de l'économie japonaise, il sied de noter qu'une stabilité subtile existe entre capitaux privés et capitaux publiques. Au Japon, la faiblesse des dépenses publiques constitue un atout pour les entreprises. Pour se développer, les entreprises réinvestissent leurs bénéfices et empruntent massivement. Elles bénéficient d'un énorme flux d'épargne drainé par les banques. Le taux d'épargne atteint 14% contre 7% aux Etats-Unis.

Le Japon consacre près de 3% de son PNB à la recherche-développement, privilégiant la recherche appliquée à la recherche fondamentale.

Le succès de l'économie japonaise est aussi dépendant à ses ressources humaines de qualité, travailleuses et disciplinées au service de la puissance. Il sied de faire remarquer que la société japonaise est marquée par le « Shintoïsme ». C'est une société ayant un esprit de travail, d'économie et de compétitivité. Les Japonais passent plus d'heures au travail que les Européens ou des africains.

Dans la conception collective du Japonais, l'entreprise est une communauté à laquelle, il faut tout donner ; importance du respect des hiérarchies. Le modèle familial (père-fils) est à la base de toute organisation collective (patronat-salarié).

Ce modèle expliqué ci-haut, est marqué par une association de plus acteurs tels que l'état, mais également, le privé représenté par les grandes, petites et moyennes entreprises. Tous ces éléments réunis contribuent à faire du Japon une grande puissance économique.

I. 1. 2. Soubassements et limites de la puissance économique du Japon

Du point de vue géoéconomique, le Japon peut être considéré comme à la fois une grande puissance industrielle, commerciale et financière.

Le Japon possède une industrie lourde de première importance (1^{ère} sidérurgie, très moderne, entièrement automatisée) ; des industries mécaniques (construction navale et automobile, 2^{ème} rang mondial pour cette industrie) et des industries de haute technologie (électronique, HI-FI etc.).

Le Japon connaît une grande vitalité commerciale. Le Japon est le 3^{ème} exportateur mondial : exporter est une nécessité vitale, car le Japon ne possède ni ressource énergétique ni matière première. Sa balance commerciale est régulièrement excédentaire.

Elle est liée à l'importance du Yen, des banques (sur les 10 premières banques du monde, 8 sont japonaises). Les japonais sont devenus les créanciers du monde grâce à l'accumulation des excédents commerciaux. Cette situation a permis au Japon des investissements à l'étranger de plus en plus élevés.

Au-delà du tableau doré tracé ci-haut sur le système économique japonais, il sied de noter tout de même quelques faiblesses. Elles ont pour noms, la dépendance énergétique, alimentaire et dépendance économique en général et du marché américain en particulier.

Près de 80% de l'énergie est importée, comme la quasi-totalité des matières premières. Cette dépendance reste particulièrement problématique en cas de crise ou de hausse des prix. Cette dépendance s'explique par le fait que le Japon est dépourvu dans ces domaines.

L'agriculture ne suffit pas à nourrir tous les japonais et le Japon est le plus gros importateur mondial de produits alimentaires.

Les exportations étant indispensable, le Japon ne peut se permettre de mauvais rapports avec son premier client : les Etats-Unis, qui ont imposé au Japon l'ouverture de son marché aux produits américains.

Sur les rapports occidendo-américains, Ryutaro Komiya signale sur le Japon est le premier pays qui ne soit pas de culture occidentale à réussir son industrialisation. C'est pourquoi il suscite en tant que tel l'intérêt de ceux qui se soucient du développement des pays économiquement arriérés. A cet égard on commet souvent deux erreurs communes.⁴

Ce Professeur d'économie à l'université de Tokyo relève qu'*il ne faudrait pas croire que dans son processus d'industrialisation le Japon ne fait que s'occidentaliser ou s'américaniser de plus en plus. Certes il y a certains signes superficiels d'occidentalisation, mais la conception des relations humaines, le mode de penser et l'attitude culturelle sont encore fort différents au Japon de ceux des pays européens. Les Japonais sont encore très japonais, et en général ils le resteront. Leurs habitudes de comportement et leurs attitudes ne changeront que lentement. En second lieu on pense souvent en termes de division du monde en pays occidentaux (européens) et non occidentaux. Mais cela ne doit pas signifier implicitement que les pays non occidentaux sont tous plus ou moins semblables.*⁵

Même des pays faisant partie de l'Asie orientale comme la Birmanie, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, les Philippines, etc., diffèrent les uns des autres, tout autant que les pays européens entre eux. Les chemins empruntés varieront d'un pays à l'autre et la leçon de l'expérience japonaise n'a généralement pas plus de valeur intrinsèque pour eux que les leçons qu'ils peuvent tirer des expériences européennes.

Pour autant qu'il s'agisse de techniques agricoles, d'organisation des petites usines, de systèmes d'éducation et de santé publique ou de soins médicaux, il est probable que les expériences du Japon sont plus profitables à l'Asie que celles de l'Amérique ou de l'Europe, mais il semble qu'il ne faille pas en attendre beaucoup plus pour le démarrage de l'expansion économique des pays sous-développés.

⁴ KOMIYA R., « Les trois secrets de la réussite économique du Japon », dans *Le Monde Diplomatique*, Décembre 1967, p. 28, disponible sur www.lemonde-diplomatique.fr, consulté le 06 janvier 2020.

⁵ *Ibidem*.

Il reste que l'expérience japonaise prouve que, si certaines conditions sociales sont réunies et si l'environnement international est favorable, les pays non occidentaux peuvent accélérer le rythme de leur expansion économique.

Ainsi, bien que les conditions intérieures et internationales leur soient moins favorables qu'elles ne l'ont été pour le Japon de l'après-guerre (et même de l'avant-guerre), à mon avis Formose, les deux Corées et peut-être la Chine continentale semblent se rapprocher du seuil de l'expansion économique accélérée.

Dans le monde actuel, la nature du système économique (capitalisme ou communisme) est peut-être moins importante pour l'auto-industrialisation rapide que les caractéristiques sociales, culturelles, morales, religieuses ou autres des pays intéressés eux-mêmes. Et dans ce sens, ce seraient ces quatre pays-là qui pourraient tirer le meilleur profit de l'expérience passée du Japon.

De ce qui précède, il sied de noter que le Japon n'est pas une grande puissance. Cela est dû à sa défaite lors de la 2^{ème} Guerre mondiale. Aujourd'hui, le Japon comme l'Allemagne n'est pas membre permanent disposant de droit de veto au Conseil de Sécurité de l'ONU.

Comparé aux autres modèles de type libéral, celui du Japon paraît ainsi original. Cette originalité est relative au rôle de pilote de l'état dans un tel système mais aussi et surtout à une société très disciplinée marquée par le Shintoïsme.

Ce modèle est presque le même pratiqué dans d'autres pays de l'Asie pacifique qui considère le Japon comme un référence, la Corée du Sud par exemple.

I. 2. Développement économique de la Corée du Sud

Le miracle sud-coréen est l'œuvre une politique industrielle basée sur la gestion et l'exploitation de la main d'œuvre. La première démarche de cette politique industrielle a consisté à mettre en évidence les enseignements de la théorie des avantages comparatifs. Il s'agit d'une stratégie de

centralisation ou de concentration des efforts sur les industries de technologie. Ce choix se justifie par le simple fait qu'il ne nécessitait pas de politique de recherche élaborée, il s'agissait d'activités à haute intensité de main-d'œuvre peu qualifiée assimilable à l'artisanat.⁶

Depuis 1998, la Corée du Sud a rétabli sa position de façon spectaculaire. Quinzième puissance économique mondiale en 2010, elle connaît une croissance économique soutenue et un important excédent de sa balance de paiements. Elle demeure donc un modèle de développement, dont l'origine remonte aux années 1960.

En dépit du lourd héritage de l'Occupation japonaise, puis de la guerre de Corée, la réorientation stratégique des années 1960 a permis, entre 1972 et 1979, le passage à une croissance auto-entretenu. L'économie coréenne a pu surmonter les défis des années 1980, la crise des années 1990 et demeurer compétitive dans les années 2000. En termes de compétitivité, elle se place au dixième rang mondial, grâce à ses gains de productivité, à la puissance de ses groupes (Samsung, LG, Hyundai, SK), à son effort de recherche-développement et ses investissements massifs dans l'enseignement supérieur.

I. 2. 1. Capitalisme d'Etat réussi

« Dragon asiatique », la Corée du Sud doit son développement économique à une politique volontariste proche du modèle japonais. Développée par l'économiste japonais Kaname Akamatsu à la fin des années 1930, la théorie du vol d'oies sauvages est un processus de développement industriel que permet l'interaction entre un pays en développement et des pays plus avancés. Cette théorie repose sur trois phases : l'importation d'un produit donné, puis sa mise en production nationale avant son exportation, y

⁶ LUKUNGA N.F., « Analyse du miracle sud-coréen : perspectives d'une intelligence stratégique et économique de développement exemplaire », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n°002, Octobre-Décembre 2018, p. 46, disponible sur www.irges.org.

*compris le cas échéant vers le pays initial*⁷, avons-nous évoqué dans une réflexion.

La guerre de Corée (1950-1953) avait causé d'énormes dégâts à la Corée. Malgré cela, la Corée du Sud est devenue en l'espace d'une cinquantaine d'années l'une des quinze premières puissances économiques mondiales et se positionne aujourd'hui comme l'un des principales *puissances économiques* de la scène internationale.

Ce spectaculaire développement socio-économique, quasiment unique, est désormais bien connu grâce aux nombreuses études qui y ont été consacrées dès la fin des années 1980, mais surtout après le fameux rapport de 1993 de la Banque mondiale sur le « miracle asiatique ».

De manière générale, trois types de facteurs sont mis en exergue pour expliquer la croissance économique de la Corée. Il s'agit notamment des facteurs géopolitiques liés à l'histoire du pays, et plus précisément à ses relations particulières avec le Japon et les Etats-Unis ; des facteurs d'ordre macro-économique soulignant l'impulsion décisive, voire le contrôle du gouvernement dans les domaines industriel et financier ; des facteurs culturels enfin, reflets pour la plupart de la place centrale qu'occupe le confucianisme en Corée depuis le XIV^e siècle.

Ces facteurs sont à bien des égards étroitement imbriqués et ne peuvent être considérés indépendamment les uns des autres. Ils ont contribué à la mise en place d'un système capitaliste spécifique, auquel il a également été fait référence à propos des pays voisins nonobstant les différences nationales : le capitalisme d'Etat (*state capitalism*) décliné, ou le capitalisme dirigé (*guided capitalism*).

Ces terminologies traduisent le rôle essentiel joué par le gouvernement coréen dans l'orientation du développement socio-économique du pays, rôle qui s'est longtemps cantonné aux industries lourdes avant d'être

⁷ IDEM, « Géopolitique de la Corée du Sud en Asie du Nord-est : De volonté de l'expansion à l'expansion de la volonté », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n°003, Janvier-Mars 2019, pp. 33-34.

étendu, sous la pression de la société civile et des institutions internationales, aux domaines social et culturel à la fin des années 1990. L'intervention de l'Etat dans le domaine économique s'est longtemps opérée au travers de l'Economic Planning Board, sorte de super ministère, supprimé en 1994 alors qu'il était devenu pléthorique.

Nous avons signalé dans notre réflexion sus-évoquée que *la grande stratégie sud-coréenne a consisté à promouvoir le développement des activités à forte composante de main-d'œuvre dont la docilité était une condition essentielle. La masse laborieuse acceptait de travailler dur pour de modiques salaires.*

Eric Bidet déclare : *l'intervention des pouvoirs publics a longtemps été dominée par une politique commerciale combinant mesures protectionnistes et fortes incitations aux exportations pour protéger et surmonter les débouchés limités du marché intérieur et une politique industrielle et technologique de croissance par l'investissement donnant successivement la priorité, dans le cadre de plans quinquennaux, à l'industrie lourde et chimique (années 1960 et 1970), à l'industrie automobile, navale et électronique (années 1980 et 1990), enfin aux nouvelles technologies et à l'industrie de l'information (depuis les années 1990). La plupart de ces orientations ont entraîné des résultats spectaculaires et la Corée du Sud occupe aujourd'hui les tous premiers rangs mondiaux dans la construction navale, la pétrochimie et la sidérurgie, l'automobile, l'électronique grand public, les mémoires électroniques ou les communications (internet à haut débit et téléphonie mobile 4G). Le pays émerge même comme un concurrent sérieux des grandes puissances nucléaires comme l'a montré en 2009 le contrat conclu avec les Emirats arabes unis au détriment de la France.*⁸

I. 2. 2. Commerce international

L'Etat conserve en Corée du Sud, tout particulièrement depuis le début des années 1980, une taille modeste qu'illustre notamment le poids

⁸ BIDET E., « La construction du « soft power » : l'exemple de la Corée du Sud », dans *CERISCOPE Puissance*, 2013, disponible sur www.ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part2/la-construction-du-soft-power-l-exemple-de-la-coree-du-sud, consulté le 04 décembre 2019.

relatif du secteur public ou l'importance du budget de l'Etat. Pourtant, l'Etat coréen est un Etat omniprésent par le biais des réseaux d'influence qu'il contrôle et des interactions qu'il entretient avec les milieux d'affaire.

Nous avons relevé les accointances entre les milieux politique et économique par l'omniprésence des Chaebol dans la société sud-coréenne. Elle déborde très largement la sphère économique. Les collusions entre acteurs économiques et décideurs politiques se font jour à l'occasion de la révélation de nombreux scandales. *Quand le PDG de Samsung est condamné à trois ans de prison avec sursis pour évasion fiscale en avril 2008, il est gracié l'année suivante par le président de la République en personne. Samsung est le premier annonceur de Corée du Sud, ce qui lui assure la bienveillance des médias. Les journalistes qui se consacrent exclusivement aux sujets Samsung se voient offrir des bureaux permanents dans ses locaux*⁹, résume le correspondant de *La Tribune*, Frédéric Ojardias.

Avec l'entrée dans la démocratie à la fin des années 1980, le triptyque armée-administration-affaires a progressivement évolué vers une nouvelle alliance entre l'administration, le monde des affaires et les mouvements de citoyens.

Cette influence croissante de la société civile reflète l'émergence d'une importante classe moyenne relativement aisée et cultivée, consécutive des fortes hausses de salaire consenties dans les années 44WW1980 et 1990.

En s'affirmant comme puissance économique, la Corée du Sud s'est progressivement transformée en acteur majeur du commerce international, et notamment en puissance exportatrice. Ce processus s'est amorcé au cours des années 1960 et s'est accéléré à partir des années 1980. Il se traduit par une spectaculaire amélioration de la balance commerciale du pays qui passe d'un déficit de cinq milliards de dollars en 1980 à un excédent de même niveau en 1986.

⁹ Frédéric Ojardias cité par LUKUNGA N., « Géopolitique de la Corée du Sud ... », *Art. cit.*, p. 35.

Eric Bidet rappelle qu'à la fin des années 1950, les importations sud-coréennes, financées à 80 % par des fonds internationaux, étaient pourtant vingt fois supérieures aux exportations. Le commerce international de la Corée (exportations et importations) représentait moins de 15 % de son produit intérieur brut (PIB). Le produit national brut (PNB) par habitant s'élevait en 1960 à un peu plus de 80 dollars et la part du secteur primaire dans la composition du PNB était de 41 %, celle du secteur secondaire de 12 % et celle du secteur tertiaire de 46 %. Durant les décennies suivantes, le pays a mis en place ce qu'on a appelé par la suite un modèle de croissance par les exportations pour trouver à l'international les débouchés nécessaires à la croissance de son industrie. Le commerce international augmente progressivement jusqu'à franchir le seuil de 60 % du PIB en 1973. Essentiellement exportatrice de produits bruts (métaux, produits agricoles et marins) au début des années 1960 (plus de 80 % de ses exportations à l'époque), la Corée du Sud est devenue exportatrice de produits manufacturés au début des années 1970 (près de 90 % de ses exportations de l'époque). Jusqu'à la fin des années 1970, ses échanges commerciaux restent cependant très concentrés avec un petit nombre de partenaires : en 1973, les Etats-Unis et le Japon représentaient ainsi à eux deux 70 % des exportations et des importations coréennes.¹⁰

A partir des années 1990, la Corée du Sud profite pleinement du contexte général de libéralisation du commerce international suite à son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce en 1995 puis son admission à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1996. Après avoir fluctué entre 50 et 70 % du PIB dans les décennies 1980 et 1990, son commerce international représente depuis 2008 environ 100 % de son PIB, ce qui est caractéristique d'une économie particulièrement dépendante de ses échanges internationaux.

A l'exception de l'année 2008, la balance commerciale affiche un solde excédentaire permanent, de 20 à 30 milliards de dollars sur les dernières années (de 2 à 3 % du PIB), entre 10 et 40 milliards les autres

¹⁰ BIDET E., Art. cit.

années (jusqu'à 13 % du PIB en 1998). En 2012, son excédent commercial atteignait le record de plus de 43 milliards de dollars et son compte des services était pour la première fois bénéficiaire, pour une large part grâce à l'excédent dégagé par le secteur de la culture et du divertissement.¹¹

La Chine est de loin le principal partenaire commercial de la Corée du Sud (16 % de ses importations et 24 % de ses exportations en 2011). Ses principaux fournisseurs sont ensuite le Japon (12 %), l'Union européenne (10 %), les Etats-Unis (10 %), l'Arabie Saoudite (8 %) et le Qatar (5 %) et ses principaux partenaires pour les exportations sont les Etats-Unis (10 %) et le Japon (7 %). La Corée est de plus en plus dépendante des économies émergentes pour ses exportations (de 53 % en 2007 à 58 % en 2012, dont 24 % pour la seule Chine) et de moins en moins des Etats-Unis et de l'Europe (de 22 % en 2007 à 16 % en 2012). Elle affiche une balance commerciale très positive avec les pays asiatiques (à l'exception du Japon), avec les pays nord et sud-américains et jusqu'en 2012 avec l'Union européenne. Son principal déficit de la balance commerciale est avec le Moyen-Orient en raison des importations de pétrole.

I. 2. 3. Partenariats commerciaux extérieurs

Les exportations coréennes sont de plus en plus diversifiées en termes de produits, comme le montre la baisse de la part des dix principaux produits dans les exportations (de 61 % en 2008 à 58 % en 2012). Avec les produits de l'industrie navale (12 % des exportations totales), les composants électroniques (10 %), l'automobile (9 %), le matériel de télécommunication ? en particulier les téléphones portables (8,5 %) et le matériel informatique (8 %), sont devenus les principaux produits d'exportation de la Corée, tandis que le pétrole brut (15,5 % du total des importations), les composants électroniques (10 %), le gaz naturel (4 %) et le matériel informatique (4 %) représentent ses principales importations.

¹¹ *Ibidem.*

Si l'on se réfère à la classification internationale type par industrie (nomenclature CITI), les produits de catégorie 7 (Machines et matériel de transport) représentent plus de la moitié (54 %) des exportations coréennes, très loin devant la catégorie 6 (Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première) qui comptent pour environ 14 % des exportations. Les importations coréennes sont imputables pour 33 % à la catégorie 3 (Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes), pour 24 % à la catégorie 7 et pour 12 % à la catégorie 6.

Douzième puissance exportatrice en 2008 alors que la France se plaçait au sixième rang, la Corée du Sud occupait le septième rang mondial en 2012 (3,1 % du volume des exportations mondiales), pratiquement au même niveau que la France (3,2 %). L'économie coréenne est aujourd'hui éminemment dépendante de ses exportations avec un ratio exportations/PIB supérieur à 50 % en 2011 (il n'était encore que de 35 % en 2007). Cette orientation la rend particulièrement sensible à la situation économique de ses partenaires commerciaux comme le montre la détérioration de sa balance commerciale avec l'Union européenne en 2012.

Alban Girard estime que *si les relations sino-coréennes sont également obscurcies par la persistance de disputes historiques, celles-ci apparaissent cependant relativement bénignes au vu de celles pesant sur les relations entre Séoul et Tokyo. Concurrencer le Japon, rival historique avec qui, les relations diplomatiques sont au plus bas, est l'un des objectifs majeurs de la Corée du Sud. Certes, le développement économique de la Corée du Sud s'est appuyé sur le Japon, et a ensuite encouragé, une coopération économique avec ce dernier. Tokyo reste d'ailleurs le deuxième partenaire commercial de Séoul. Toutefois, la Corée du Sud reste marquée par les exactions de l'envahisseur japonais (colonisation brutale de 1905 à 1945, femmes dites « de réconfort »). Résister au Japon est une idée profondément ancrée dans l'imaginaire coréen. Pour les politiciens, agiter le chiffon rouge japonais est donc parfois un moyen aisé de remporter l'adhésion. Le révisionnisme historique japonais (manuels d'histoire, cas du*

*sanctuaire Yasukuni) et l'épineux contentieux des îles Dokdo/Takeshima poussent la Corée du Sud à se démarquer du Japon.*¹²

II. PESANTEURS COLONIALES SUR LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA COREE ET LE JAPON

Dans ce point, il est question de porter nos analyses sur la saga judiciaire qui s'étale près d'un siècle, opposant le Japon et la Corée du Sud. Cet antagonisme judiciaire représente une menace pour le système d'alliances stratégiques des Etats-Unis en Asie de l'Est.

Le Professeur Kabwita Kabolo Iko, Directeur Général de l'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques parle du passé colonial de la Corée en ces termes : *Si l'on veut plonger dans l'histoire si embrouillée du siècle dernier, il sied de rappeler que bien avant la Seconde Guerre mondiale, la péninsule de Corée ou la péninsule coréenne est une propriété partagée par le Japon et la Chine, avant donc sa partition en deux Etats distincts.*¹³

L'auteur renchérit sa réflexion en révélant que *la « question coréenne » plonge ses racines dans la formation économique et sociale, dans les structures étatiques et les valeurs culturelles, qui se figèrent durant la très longue dynastie Yi (1392-1910), celle du royaume de Choson, le « pays du matin frais ». Pour ne nous intéresser qu'à l'histoire contemporaine, notons que l'Empire de Tachan fusionne avec la péninsule coréenne entre 1897 et 1910. Après cette date, le territoire passe sous influence japonaise et fait en même temps l'objet de convoitise de la part de la Russie qui possède aussi des ambitions territoriales sur la Mandchourie. Après la guerre russo-japonaise dont le Japon sort vainqueur, ce dernier étend sa domination sur la Corée par le biais d'un protectorat contesté par la population. En guise de représailles après l'assassinat de son représentant, le Japon annexe le pays et*

¹² *Ibidem.*

¹³ KABWITA K.I., « Du rapprochement diplomatique entre les deux Corées : tremplin de réconciliation et perspectives d'un nouvel équilibre stratégique sous-régional », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n°002, Octobre-Décembre 2018, p. 2.

*dépose son empereur. La Corée devient alors la province japonaise de Chosun.*¹⁴

Venons-en aux pesanteurs coloniales et antagonisme économique et commercial qui en découle entre la Corée et le Japon. En effet, tout commence le 30 octobre 2018 quand la Cour suprême de la République de Corée ordonne à l'aciérie japonaise Nippon Steel & Sumitomo Metal de dédommager des travailleurs forcés coréens de la Seconde Guerre mondiale que cette entreprise avait réquisitionné à l'époque. Cette décision a eu des conséquences catastrophiques sur les relations entre le Japon et la Corée du Sud, deux proches alliés des Etats-Unis d'Amérique.

Il sied de rappeler que le Japon a occupé la Corée de 1910 à 1945. Tout au long de cette période coloniale, les entreprises japonaises ont employé des travailleurs coréens, à qui elles avaient garanti un salaire préalablement fixé. Mais une partie de ces rémunérations n'a jamais été versée, en particulier après que le gouvernement japonais a ordonné aux entreprises de déposer les salaires dans une caisse centrale.

En 1945, le Japon s'est rendu sans condition aux Alliés et a été occupé par les Etats-Unis jusqu'à la signature du traité de San Francisco de 1951. Depuis lors, le Japon a été un allié de la première puissance mondiale. Cependant, le Japon et la Corée n'ont pas normalisé leurs relations diplomatiques immédiatement, en partie à cause de problèmes liés à l'occupation japonaise et aussi parce que la guerre de Corée, qui a éclaté en 1950, a conduit trois ans plus tard à la division entre la Corée du Sud et du Nord.

II. 1. Traité historique de 1965 et traitement des contentieux

Cory Evans prétend que le traité nippon-coréen du 22 juin 1965 a normalisé les relations entre Tokyo et Séoul. En effet, à l'instar d'autres accords diplomatiques complexes, il couvrait un vaste éventail de sujets, dont

¹⁴ *Ibidem*, p. 6.

un en particulier qui a longuement été débattu : la question des salaires impayés des travailleurs forcés coréens.¹⁵

En raison de l'importance des questions liées au travail, les deux pays ont convenu de mettre en place un protocole distinct pour les résoudre : l'Accord relatif à la solution des problèmes concernant les biens et les droits de réclamation et à la coopération économique entre le Japon et la République de Corée.

Selon les termes de l'accord de 1965, nous renseigne Cory Evans, *le Japon a accepté de verser 300 millions de dollars à la Corée, ainsi que 200 millions de dollars en prêts préférentiels. Cette somme a été versée à diverses fins, l'une d'entre elles étant de « régler de manière totale et définitive » (article II, section 1) les demandes de dédommagement des travailleurs coréens qui n'avaient pas été rémunérés par leurs employeurs japonais. Le texte prévoit aussi qu'aucun contentieux n'aura lieu (article II, section 3) concernant des demandes ultérieures.*¹⁶

Les diplomates japonais avaient à l'origine proposé de dédommager directement les ouvriers, mais les négociateurs coréens ont demandé au Japon de fournir cette somme à leur gouvernement afin d'être utilisé pour des travaux publics et d'autres projets.

Ainsi, si la République de Corée n'a pas initialement redistribué cet argent aux travailleurs, Séoul a néanmoins décidé en 1971 et 1974 la mise en place de fonds pour les rembourser. Mais aujourd'hui encore, nombre d'entre eux n'ont pas été indemnisés en totalité.

II. 2. Des actions judiciaires à rebondissement¹⁷

L'affaire Nippon Steel a débuté en 2001, lorsque quatre anciens travailleurs coréens ont engagé des poursuites en Californie contre Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation pour salaires impayés. Le tribunal a

¹⁵ EVANS C., « Une très grave menace pour les relations Japon-Corée du Sud », disponible sur www.nippon.com, du 31 janvier 2019, consulté le 04 janvier 2020.

¹⁶ *Ibidem.*

¹⁷ *Ibidem.*

rejeté leur demande au cours de l'affaire « *In re : World War II Era Japanese Forced Labor Litigation* » de septembre 2001, estimant que l'accord de 1965 ne permettait aucun procès ultérieur intenté par les plaignants car le texte avait définitivement résolu toutes les questions de salaires impayés.

Mécontents de la décision californienne, les plaignants ont engagé une autre action judiciaire à Tokyo. Le tribunal de Tokyo s'est prononcé contre les demandeurs en 2003, concluant aussi que l'accord de 1965 excluait tout dédommagement supplémentaire. Ces derniers, toujours insatisfaits de la décision, ont ensuite porté l'affaire devant le tribunal de première instance de Séoul. La cour s'est également prononcée contre les plaignants en 2005. Les demandeurs ont plus tard fait appel à la Haute Cour de Séoul, qui a confirmé la première décision. Ils ont alors déposé un recours devant la Cour suprême de Corée, lui demandant de se prononcer sur la constitutionnalité de l'accord car la Haute Cour avait entièrement fondé son avis sur l'accord de 1965.

La Cour suprême a alors rendu en 2012 une décision étonnante : selon elle, l'accord de 1965 ne mettait pas fin au droit individuel de demande d'indemnisation pour salaires impayés. Elle a jugé que le Japon n'avait pas eu l'intention de proposer une compensation à ces travailleurs car il ne reconnaissait pas l'illégalité de son occupation de la péninsule coréenne. Par conséquent, elle estime que le Japon n'a jamais eu l'intention de payer des dommages et intérêts résultant de l'occupation de la Corée.

La Cour suprême a renvoyé l'affaire devant la Haute cour, qui s'est prononcée cette fois-ci en faveur des plaignants. Les accusés ont fait appel devant la Cour suprême, qui a confirmé le 30 octobre 2018 la décision précédente. Elle a en outre fait valoir que, même si le traité de 1965 interdisait de nouvelles demandes pour salaires impayés, les plaignants pouvaient toujours intenter des poursuites pour dommages-intérêts liés à leur mobilisation forcée au Japon.

II. 3. Risques des sociétés japonaises en Corée du Sud

L'ensemble des contentieux historiques liés à l'occupation japonaise restent présents dans les relations entre Coréens et Japonais, ces tensions

ayant des conséquences sur les relations diplomatiques. Ainsi, des initiatives ont été prises pour que le gouvernement japonais reconnaisse l'esclavage sexuel des femmes de réconfort pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais le Japon estime que l'accord de 1965 règle tous les contentieux datant de cette époque et rejette les propositions de la Corée du Sud pour des discussions bilatérales à ce sujet. Le Japon et la Corée du Sud concluent cependant un accord historique le 28 décembre 2015 : le premier ministre japonais, Shinzo Abe, exprime aux victimes ses « excuses et son repentir, du plus profond de son cœur » et le Japon accepte de verser un milliard de yens (7,5 millions d'euros) de dédommagement aux femmes de réconfort.¹⁸

Il sied de rappeler l'« éthique de responsabilité » des deux dirigeants. En effet, la présidente de la République de Corée et le Premier ministre japonais ont déclaré le 28 décembre 2015 que la question des femmes de réconfort était définitivement et irrémédiablement résolue. Ils se sont ainsi engagés à ne plus en faire une question de politique étrangère. Le Premier ministre Abe et la présidente Park ont annoncé le passage à une nouvelle époque.

L'accord est assez étrange quand on réfléchit aux thèses qu'ils avaient soutenues jusque-là. La présidente Park disait attendre du Japon une perception juste de l'histoire et des excuses, tandis que le Premier ministre Abe avait déclaré que l'armée impériale n'avait pas eu recours aux recrutements sous la coercition. Toutes ses déclarations passées ne conduisent aucunement à ces excuses et ce regret¹⁹, estime Shigemura Toshimitsu.

A partir de 2008, les travailleurs sud-coréens réduits à l'état de quasi-esclavage pendant l'occupation japonaise décident de s'en prendre aux entreprises coréennes ayant perçu l'argent des réparations japonaises de 1965, estimant qu'une part leur revient. POSCO est ainsi jugée en 2009 et

¹⁸ Anonyme, « Le Japon et la Corée du Sud trouvent un accord sur les « femmes de réconfort », disponible sur www.lemonde.fr, du 28 décembre 2015, consulté le 04 janvier 2020.

¹⁹ TOSHIMITSU S., « La Corée du Sud, « voisin à plaindre » du Japon », disponible sur www.nippon.com, du 19 octobre 2016, consulté le 04 janvier 2020.

2010, mais gagne ses procès. Néanmoins, au printemps 2012, la société décide de verser dix milliards de wons sud-coréens (près de sept millions d'euros) aux victimes via un fonds d'Etat. Le gouvernement prévoit de verser 12,5 milliards de wons sud-coréens supplémentaires, et les autres grandes entreprises coréennes concernées seront sollicitées. 227 000 personnes se seraient manifestées comme anciens travailleurs forcés ou comme ayants droit. Inversement, en 2012, la Cour suprême sud-coréenne a condamné les groupes japonais Mitsubishi Heavy Industries et Nippon Steel à indemniser neuf travailleurs forcés.

Cory Evans estime que du point de vue juridique, *l'argument avancé par la Cour suprême coréenne semble manifestement erroné. Il poursuit pour dire que qu'en réalité, il est très courant pour un défendeur de régler une poursuite sans admettre de faute. Dans les faits, Nippon Steel a accepté en 1997 de verser 163 000 dollars à 11 familles dans un règlement privé et contraignant, sans reconnaître de faute.*²⁰

Le traité de 1965 représente un contrat entre le Japon et la République de Corée. Si des individus estiment que la Corée ne les a pas indemnisés suffisamment après la signature du traité, leur recours consiste à poursuivre le gouvernement coréen, et non Nippon Steel, en justice. Par ailleurs, si certains individus estiment qu'ils ont droit à d'autres indemnisations pour leur mobilisation forcée, ils doivent intenter un procès contre le gouvernement du Japon et non contre des entreprises privées.

La dernière décision rendue dans l'affaire Nippon Steel endommagera la confiance des autres nations dans la capacité de la Corée du Sud à négocier des accords internationaux. Si les Coréens rompent des contrats contraignants qui les lient avec d'autres pays quand c'est à leur avantage, il ne sert à rien que ces pays fassent des compromis et des choix difficiles sur le plan politique. En outre, en raison du précédent créé par cette affaire, des milliers de demandes pourraient être déposées contre des centaines de sociétés japonaises et américaines. Les plaignants pourront poursuivre des

²⁰ EVANS C., *Art. cit.*

entreprises en justice et remporter leurs procès sur la base du précédent établi par l'affaire Nippon Steel.

Après avoir obtenu gain de cause, ces demandeurs pourront exiger un paiement. Si les entreprises refusent, les plaignants auront la possibilité de demander au tribunal de faire respecter leurs droits. Le tribunal saisira alors les avoirs détenus par les entreprises concernées en Corée du Sud afin d'exécuter le jugement. En raison des risques juridiques liés à l'affaire Nippon Steel, les sociétés japonaises et américaines exerçant des activités en Corée pourront être contraintes de déplacer des actifs susceptibles d'être saisis. Cela pourrait gravement nuire au lien fondamental existant entre les sociétés civiles japonaise et coréenne.

Au final, ce sont les relations économiques et culturelles entre citoyens et gouvernements qui déterminent l'avenir des relations bilatérales. En compromettant le partenariat économique aussi bien bénéfique pour le Japon que la Corée, l'affaire Nippon Steel pourrait perturber de manière catastrophique le système d'alliances dans l'équilibre stratégique en Asie orientale.

III. RETOMBÉES DE LA GUERRE COMMERCIALE ENTRE LA COREE DU SUD ET LE JAPON

Contrairement au différend opposant les Etats-Unis et la Chine, l'argument du Japon avec la Corée du Sud n'a pas pour cause la balance commerciale, des pratiques commerciales déloyales ou des subventions pour les champions nationaux. Au lieu de cela, la cause remonte à la Seconde Guerre mondiale et à l'occupation de la Corée par le Japon.

Comme nous l'avons signalé ci-haut, les tribunaux sud-coréens ont récemment statué que les entreprises japonaises devaient indemniser les individus pour travail forcé. Lorsque ces entreprises ne paient pas, certains de leurs actifs peuvent être saisis. La position du Japon est que toutes ces réclamations ont été réglées par un traité entre les deux pays signé en 1965.

La tension et les représailles croissantes entre le Japon et la Corée du Sud sont considérées comme préjudiciables aux intérêts économiques des deux pays. Les tensions commerciales semblent être contagieuses: le Japon s'inspire des scénarios du président Trump et frappe la Corée du Sud de sanctions sur les matériaux utilisés pour la fabrication de semiconducteurs et d'écrans LCD.

III. 1. Cartographie de la situation

La Corée du Sud et le Japon comptent parmi les plus grandes économies mondiales, classant 3^{ème} (Japon) et 11^{ème} (Corée du Sud), respectivement, en termes de PIB. La Corée du Sud, premier producteur mondial de puces mémoires, et le Japon, premier fournisseur de matériaux essentiels à la fabrication de puces, ont jusqu'ici servi de berceau à des produits technologiques tels que les smartphones et ordinateur personnels.

La Corée du Sud abrite Samsung Electronics, LG Electronics et SK Hynix, des entreprises qui représentent ensemble les deux tiers de la production mondiale de puces de mémoire.²¹ La perturbation de la production de mémoires et de puces logiques en Corée du Sud pourrait rapidement créer des problèmes pour les fabricants d'équipements du monde entier, et en particulier pour les fabricants de biens de consommation courante tels que les téléphones portables et les ordinateurs.

Au Japon, nous trouvons JSR Corporation, Showa Denko, Shin-Etsu Chemical, et Kanto Denka Kogyo, produisent 90% de la production mondiale de Polyimide fluoré et de *Photoresist*, tous deux utilisés pour les écrans LCD et OLED, et 70% de *Hydrogen Fluoride*, utilisés pour la fabrication de mémoires flash LSI, DRAM et NAND

La Corée du Sud a besoin de matières premières japonaises pour répondre aux besoins de la production de semi-conducteurs et de ses matériaux électroniques. La Corée du Sud importe 94% de polyimide fluoré, 92% de résine photosensible et 44% de fluorure d'hydrogène en provenance du pays qui produit les matériaux, selon les données de Korea International

²¹ Anonyme, « Le conflit Japon-Corée menace le prix des Smartphones », dans *Le Figaro*, 5 août 2019.

Trade Association. Par ailleurs, le Japon dépendait de la Corée du Sud de trois matériaux avec 22,5%, 11,6% et 85,9% des exportations.

Nous avons signalé que la Corée du Sud et le Japon ont établi leurs relations diplomatiques en décembre 1965, à la suite de la signature du 1965 traité de normalisation, conclues en juin de la même année, les deux pays étant des voisins proches et l'un des plus puissants alliés des Etats-Unis en Asie orientale, pour contrer l'influence de la Chine, de la Russie et de la Corée du Nord.²²

Cependant, leurs relations se sont fortement détériorées en raison de nombreux différends, tels que Contentieux sur les rochers Liancourt (différend relatif à « Dokdo », connu sous le nom de « Takeshima » en japonais), au refus de la sincérité du gouvernement japonais les excuses présentées à la Corée, les questions concernant la réparation des mauvais traitements infligés à des citoyens coréens par la Seconde Guerre mondiale, ainsi que de nombreux autres différends impliquant les deux pays.

La guerre commerciale entre la Corée du Sud et le Japon est une dispute commerciale entre la Corée du Sud et le Japon, à la suite de la décision du gouvernement japonais de resserrer ses exportations vers la Corée du Sud depuis le 1^{er} juillet 2019.

III. 2. Représailles japonaises

Les tensions montent d'un cran entre Tokyo et Séoul. Le Japon a durci les restrictions commerciales contre la Corée du Sud. En effet, le Japon a décidé de durcir les restrictions commerciales envers la Corée du Sud, la rayant d'une liste d'Etats bénéficiant d'un traitement de faveur. Une mesure perçue comme une sanction par la Corée du Sud, qui a qualifié le geste du Japon d'irresponsable.

Cette disposition a pris effet depuis le 28 août 2019. Initié par le ministre nippon du Commerce et de l'Industrie, Hiroshige Seko, cette mesure vient s'ajouter à la liste des altercations et de nombreux différends

²² Anonyme, « *Japan and South Korea Can't Get Along* », dans *Foreign Affairs*, 31 juillet 2019.

historiques liés à l'occupation coloniale de la péninsule coréenne par le Japon (1910-1945), contentieux qui empoisonnent leurs relations depuis des lustres.

Le gouvernement sud-coréen n'a pas tardé à réagir. "Cette action égoïste infligera des dégâts énormes à l'économie mondiale en perturbant la chaîne internationale des approvisionnements", a averti le président sud-coréen Moon Jae-in lors d'une déclaration retransmise en direct à la télévision.

Il a enjoint le Japon de « revenir dès que possible sur ses mesures unilatérales et injustes et dialoguer ». « Le gouvernement japonais porte l'entière responsabilité de ce qui se produira ensuite », a menacé le président Moon, ajoutant que Séoul allait "graduellement durcir" sa réponse.

En effet, vu la sensibilité des relations diplomatiques et le passif qu'il y a entre les deux nations, il nous semble hasardeux pour le Japon de prendre une décision non concertée avec la Corée du Sud.

Pour les autorités japonaises, « il s'agit simplement d'une révision de la liste des pays de confiance, nécessaire dans le cadre d'une gestion appropriée du contrôle des exportations, pour la sécurité nationale »²³, a justifié M. Seko, niant à nouveau qu'il s'agisse d'une sanction.

En dégradant la Corée du Sud de la catégorie des Etats A (traitement de faveur) à celle des Etats B (autorisation spéciale obligatoire), le Japon signifie que son voisin n'est pas fiable et qu'il faut s'assurer avant d'exporter qu'il ne va pas utiliser à des fins détournées (militaires notamment) les matériaux et équipements venant du Japon.

Le gouvernement japonais minimise l'impactation de cette mesure dans les relations commerciales avec la Corée du Sud. A en croire le Ministre japonais Seko, il ne s'agit nullement d'un embargo sur les exportations. Cela n'affectera pas la chaîne d'approvisionnement et n'aura pas d'impact négatif sur les entreprises japonaises.

²³ KITAMURA T., « Tension entre le Japon et la Corée du sud, radiée des "partenaires de confiance" de Tokyo », dans *Agence France Presse*, 02 août 2019.

Cela fait suite à l'assurance du Japon sur la disposition par ses firmes d'une autorisation pour exporter vers des pays de catégorie B, et ce sésame sera utilisable pour la Corée du Sud. En d'autres termes, si les entreprises ont des autorisations spéciales, il ne devrait pas y avoir d'entraves.

Cependant, la perception sud-coréenne sur cette disposition qu'ils considèrent discriminatoire, ne sera pas aussi bénigne que les Japonais veulent bien le dire. La liste concerne 15 catégories regroupant chacune des dizaines de produits, allant des armes à divers appareils électroniques, en passant par des produits chimiques, des matériaux avancés ou encore des équipements pour les navires.

A ce sujet, Mun Byung-ki, un chercheur de l'Association coréenne du commerce international avertit que l'impact serait susceptible de se propager au secteur de l'automobile et des écrans organiques (OLED) parmi beaucoup d'autres.

Le Japon avait déjà décidé début juillet 2019 de lever l'exemption de procédure pour trois produits chimiques nécessaires entre autres à la fabrication de smartphones et de téléviseurs, une décision très pénalisante pour les géants de l'électronique sud-coréens comme Samsung et LG Electronics.

Sur le plan stratégique, nous estimons que cette mesure de restriction imposable à la Corée du Sud peut mettre en mal les équilibres dans la région et menacer la sécurité régionale.

Le ministre japonais des Affaires étrangères, Taro Kono, avait fait savoir que les deux pays n'étaient pas parvenus à trouver un terrain d'entente pour éviter cette radiation.

En fait, le gouvernement japonais est furieux que des tribunaux de Corée du Sud exigent d'entreprises japonaises qu'elles dédommagent des Sud-Coréens qui avaient été forcés de travailler dans leurs usines durant l'occupation japonaise jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. "Le problème du travail forcé est extrêmement grave et il compromet les bases

légal des relations entre le Japon et la Corée du Sud", a déclaré jeudi M. Kono.

La ministre sud-coréenne des Affaires étrangères, Kang Kyung-Wha, avait averti de son côté que « le cadre de coopération en matière de sécurité entre la Corée du Sud et le Japon pourrait être affecté » par les mesures prises par Tokyo. Elle a notamment indiqué que la reconduction d'un accord de partage de renseignements militaires pourrait être compromise.

Le Japon et la Corée du Sud sont des alliés des Etats-Unis, dont dépend en grande partie leur sécurité, notamment face à la Corée du Nord.

III. 3. Mesures de représailles coréennes

Faisant suite aux mesures de restriction prises par le Japon en reléguant la Corée du Sud à la catégorie B, le gouvernement sud-coréen n'a pas tardé à prendre des mesures de réciprocité en retirant le Japon de sa liste de partenaires commerciaux préférentiels.

La Corée du Sud estime que le gouvernement japonais enfreint les règles de contrôle des exportations. Les relations sont tendues entre les deux pays depuis plusieurs décennies.

Après la Chine et les Etats-Unis, le Japon et la Corée sont à l'ère de la diplomatie trumpienne. En effet, les tensions se ravivent entre la Corée du Sud et le Japon.

Aux yeux de la Corée du Sud, cette décision est justifiée par la difficulté « de travailler étroitement avec un pays qui viole fréquemment les règles fondamentales de contrôle des exportations ».²⁴ Elle s'apparente aussi à une réponse directe aux mesures similaires prises par le Japon, sur fond de tensions remontant à l'occupation nippone et à la Seconde Guerre mondiale.

Le gouvernement n'a pas précisé pour l'instant de quelles violations il est question dans ses accusations. *Sur la base de quoi peut-on dire que le système de contrôle des exportations du Japon viole les principes*

²⁴ SEGOND A., « Nouvel acte dans la guerre commerciale entre la Corée du Sud et le Japon », disponible sur www.la-croix.com, du 14 août 2019, consulté le 04 janvier 2020.

internationaux ? Ce n'est absolument pas clair, a pour sa part commenté sur Twitter Hiroshige Seko, le ministre japonais du commerce et de l'industrie.

Si la mise à l'écart du Japon doit être effective en septembre, la Corée du Sud assure rester ouverte à tout dialogue jusque-là. Mais cela fait plus d'un mois que les deux pays cherchent mutuellement à se pénaliser via leurs industries, qui sont étroitement liées.

Le Japon est en effet friand des appareils électroniques, des semi-conducteurs, des produits pétroliers, du fer ou encore de l'acier de la Corée du Sud, quand cette dernière est le cinquième plus grand pays importateur de produits japonais.

Or, après de premières restrictions début juillet 2019, le Japon avait choisi de durcir ses procédures d'exportation de près de 1 000 produits sensibles vers son voisin, les soumettant désormais à une licence spéciale. L'approvisionnement de l'industrie sud-coréenne en composants et matériaux japonais s'est vu ralentir, provoquant le courroux de la Corée du Sud.

Evoquant une « humiliation nationale », cette dernière avait notamment menacé le Japon de ne pas reconduire leur accord de partage d'informations militaires. Un écho aux mesures du Japon, qui avait choisi de revoir sa liste de partenaires commerciaux de confiance « *pour des raisons de sécurité nationale* ». Il craignait en effet que Séoul n'utilise ses produits, entre autres, à des fins militaires.

Outre les tensions dues à leurs échanges commerciaux, les querelles entre le Japon et la Corée du Sud ne datent pas d'hier. Les deux pays asiatiques se disputent régulièrement concernant les dommages infligés aux ressortissants sud-coréens pendant l'occupation nippone (1905-1945), notamment les travaux forcés et la prostitution. Alors que la Corée du Sud exige toujours réparation, le Japon, dirigé par un gouvernement très nationaliste, estime que l'affaire est réglée depuis la signature d'accords en 1965.

Face au danger potentiel de la Corée du Nord, qui multiplie les essais militaires, les deux pays sont plutôt censés coopérer pour assurer la sécurité

de la région, avec l'aide des États-Unis, leur allié commun. Mais le silence de Donald Trump sur le sujet et les multiples appels au boycott des produits japonais par la population sud-coréenne semblent signifier que les tensions ne sont pas près de s'apaiser.

IV. PERSPECTIVES

Pourquoi les relations entre le Japon et la Corée du Sud se sont-elles détériorées si rapidement depuis quelques mois ?

Pour commencer, nous ne devons pas oublier que la Corée du Sud s'en est toujours tenue à la position que le Traité de 1910 d'annexion de la Corée par le Japon, marquant ainsi le début de la tutelle coloniale japonaise, était de son point de vue un fait illégal (ce que le gouvernement japonais n'a jamais reconnu). Il s'agit là d'un principe fondamental de la doctrine nationale, comme en témoigne le préambule de la Constitution de la République de Corée, qui fait explicitement mention du Mouvement du 1^{er} mars (un soulèvement précoce contre la tutelle coloniale du Japon). C'est également sur ce principe que s'est fondé le verdict prononcé en octobre 2018 par la Cour suprême sud-coréenne sur le travail forcé.

Il se trouve toutefois que, tout en adhérant officiellement à cette interprétation de l'histoire, les gouvernements qui se sont succédé à la tête de la Corée du Sud se sont efforcés de contenir les revendications qui en découlent naturellement. Compte tenu de la lourde dépendance de la Corée du Sud vis-à-vis du Japon en termes d'aide, d'investissements et d'échanges commerciaux, ainsi que du rôle important joué par Tokyo dans la sécurité de la région, les enjeux étaient tout simplement trop élevés pour prendre le risque d'une rupture sérieuse.

Mais, depuis quelques décennies, la Corée du Sud connaît un développement rapide, et le Japon n'est plus aussi imposant. Il semble que les Sud-Coréens soient de plus en plus nombreux à se ranger à l'avis que leur pays peut se permettre d'encourir le mécontentement du Japon sans que sa vitalité économique et son prestige international aient à en souffrir. Séoul est désormais en mesure de tenir tête à Tokyo.

Mais on peut aussi voir dans cette évolution récente des relations entre le Japon et la Corée du Sud un reflet de tendances plus globales de la diplomatie internationale. Les médias étrangers ont établi un parallèle entre la courbe des exportations japonaises et les tactiques du président des États-Unis Donald Trump, qui a eu recours à de nombreuses reprises à la coercition économique pour contraindre d'autres pays à s'aligner sur ses positions.

Abe serait-il tout simplement en train de copier la stratégie de Trump ? La réalité nous semble plus complexe. Par son approche coercitive et unilatérale des conflits économiques et politiques, Trump a sapé l'autorité d'instances internationales comme l'Organisation mondiale du commerce et instauré un climat dans lequel les autres gouvernements se sentent autorisés à se comporter de la même façon. En fait, l'OMC s'est aperçue que les pays du G20 avaient instauré un nombre record de nouvelles restrictions aux échanges en 2018, et ce genre de mesures unilatérales continue de proliférer à un rythme alarmant. À cet égard au moins, le gouvernement japonais semble être en phase avec les tendances internationales.

Mais à un autre égard, il est un aspect crucial de la diplomatie trumpienne qui a échappé à Tokyo comme à Séoul.

Dès le départ, il semble que l'idée ait prévalu parmi les Japonais que le gouvernement Trump allait prendre le parti de Tokyo dans le litige en cours. Le Japon et la Corée du Sud sont tous deux des alliés des États-Unis, mais en l'occurrence il est communément admis qu'Abe a pris l'avantage grâce à la forte relation personnelle qu'il a construite avec Trump, alors que le gouvernement Moon aurait manqué le coche et se trouverait de plus en plus isolé. D'où la perplexité des Japonais quand Séoul a ouvertement cherché la médiation de Washington dans le conflit commercial.

Mais le gouvernement Moon voit les choses tout autrement. Il se considère comme un partenaire vital de Trump dans sa tentative de résolution du problème du nucléaire nord-coréen. Cette initiative diplomatique est toujours à l'ordre du jour, comme en témoigne la rencontre de Trump avec Kim Jong-un le 30 juin (un jour avant la publication par le Japon de la courbe de ses exportations). Outre cela, il est des personnages au sein du

gouvernement de Séoul qui tiennent des propos dédaigneux sur la relation entre Abe et Trump, en observant que Tokyo a été pris de court par la décision de Trump de rencontrer directement Kim.

Bref, bien des Sud-Coréens restent sceptiques devant la prétention de Tokyo d'avoir surpassé Séoul dans la course pour les faveurs de Washington. Le résultat de tout cela, c'est que Séoul continue de faire de la surenchère dans l'espoir que Washington va finir par trancher en leur faveur.

CONCLUSION

Nous avons, au cours des analyses, démontré que l'antagonisme entre la Corée du Sud et le Japon ne date pas d'aujourd'hui. Au fil des siècles, les agressions ont été légion entre les deux pays, matérialisées par les raids de pirates japonais sur la péninsule ou les tentatives d'invasions continentales décidées par les empereurs de l'archipel.

Mais ce sont les événements du siècle dernier qui ont nourri dans une large mesure le sentiment anti-japonais en Corée et des mesures de restriction à l'encontre de la Corée du Sud du côté japonais. Le Japon a, en effet, été occupée par les troupes militaires japonaises entre 1910 et 1945. Une colonisation très mal digérée par la population locale, traumatisée par les épisodes des femmes de réconfort (des Sud-coréennes), Chinoises ou Indonésiennes ayant servi d'esclaves sexuelles pour l'armée japonaise, ou encore du travail forcé dans les entreprises japonaises durant la Seconde Guerre mondiale.

Malgré un début de détente et d'harmonisation diplomatique vers la fin des années 1990, avec la levée de l'embargo sud-coréen sur les produits japonais, ainsi que l'organisation conjointe de la Coupe du monde de football en 2002, un regain de tension diplomatique est apparu à l'été 2012. Celui-ci étant occasionné par les prétentions territoriales des deux nations sur les rochers Liancourt, petit groupe d'îlots coréen revendiqué par le Japon.

Hormis cet antagonisme géopolitique ou géographiste, le droit est venu mettre de l'huile dans le feu par le jugement de la Cour suprême sud-coréenne. En effet, dans une décision très attendue, la plus haute juridiction

du pays (Corée du Sud) a ordonné à un géant japonais de la sidérurgie de compenser financièrement quatre Sud-Coréens qui avaient été contraints de travailler dans ses aciéries entre 1941 et 1943. Cette décision inquiétante pour le Japon a produit des conséquences sur l'état des relations commerciales des deux pays. Il sied de rappeler que les relations économiques entre les deux pays sont aujourd'hui impactées par cette série de mesures, à cause de la lourdeur des procédures administratives, mais aussi, du boycott des produits japonais en Corée.

A ce jeu des sanctions et renvoi, dos à dos, de responsabilité, les économistes et analystes estiment que la Corée du Sud a le plus à perdre. Ils appuient leur argumentaire du fait que la balance commerciale entre les deux pays a toujours été à l'avantage du Japon. Par exemple, en 2017, celle-ci a culminé à 25 milliards de dollars en faveur du Japon, selon les chiffres de l'ONU. Le Japon n'est autre que le deuxième partenaire commercial de la Corée à l'importation, représentant 11% de ces imports.

Dans le domaine de la technologie, il appert que la Corée est largement dépendant des composants électroniques et de certains matériaux manufacturés au Japon pour son industrie de haute technologie, notamment pour des entreprises comme LG Display ou encore Samsung Electronics. Le chaebol a d'ailleurs prévenu que les limitations imposées par le Japon rendaient ses prévisions incertaines.

Ce nouveau conflit, qui s'ajoute à celui entre la Chine et les Etats-Unis dont personne ne voit le bout, devrait significativement impacter la croissance du PIB sud-coréen.

Pour les Etats-Unis d'Amérique, cette divergence entre les points de vue du Japon et de la Corée du Sud est secondaire par rapport à l'erreur qu'ils partagent dans leur façon d'interpréter l'approche basique du gouvernement Trump en matière de sécurité en Asie du Nord-Est. Il nous semble que Trump minimise systématiquement le rôle du Japon et de la Corée du Sud dans la stratégie géopolitique des Etats-Unis.

Pour le gouvernement actuel des Etats-Unis, ni l'une ni l'autre des alliances bilatérales ne sont gravées dans le marbre. L'attitude de Washington

envers tel ou tel pays se fonde exclusivement sur les intérêts américains dans une situation donnée. Pendant ce temps, le Japon et la Corée du Sud continuent de se comporter comme si chacun était le pivot de la politique américaine en Asie orientale. Ils partent de l'idée que le gouvernement Trump apportera son soutien au pays qu'il juge le plus utile à la réalisation de son grand dessein, à supposer qu'un tel dessein existe.

Les deux Etats devraient plutôt se focaliser sur les idées qui les unissent que celles qui les divisent. La Corée et le Japon peuvent constituer un bloc pour empêcher les visées expansionnistes de la Chine et faire face à leur ennemi commun à savoir : la Corée du Nord. Ils ont besoin de ces forces de la paix et de leur engagement dans une nouvelle géopolitique de rencontre et d'alliance entre leurs peuples.

Sous cet angle, toute justification des actions guerrières, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la pertinence apparente, ne sert qu'à ajouter de l'eau au moulin de l'absurdité. Le problème aujourd'hui n'est pas de savoir qui a tort ou qui a raison entre la Corée du Sud et le Japon. Il n'est pas d'ameuter les esprits et les consciences pour donner du champ à cette guerre commerciale aux allures stratégiques sans fin dont seuls les pouvoirs en place et les aventuriers financiers de tous bords ont intérêt à les voir continuer. Il est plutôt temps de créer les conditions concrètes de la paix et de promouvoir toutes les initiatives porteuses d'une cohabitation harmonieuse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anonyme, « *Japan and South Korea Can't Get Along* », dans *Foreign Affairs*, 31 juillet 2019.
- Anonyme, « *Le conflit Japon-Corée menace le prix des Smartphones* », dans *Le Figaro*, 5 août 2019.
- Anonyme, « Le Japon et la Corée du Sud trouvent un accord sur les « femmes de réconfort », disponible sur www.lemonde.fr, du 28 décembre 2015.
- BIDET E., « La construction du « soft power » : l'exemple de la Corée du Sud », dans *CERISCOPE Puissance*, 2013, disponible sur

www.ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part2/la-construction-du-soft-power-l-exemple-de-la-coree-du-sud.

- DOURILLE-FEER E., « Les piliers du système économique japonais (1868-1954) », dans *L'Economie du Japon*, 2014, p. 5, disponible sur *www.cairn.info* du 19 janvier 2014.
- EVANS C., « Une très grave menace pour les relations Japon-Corée du Sud », disponible sur *www.nippon.com*, du 31 janvier 2019.
- KABWITA K.I., « Du rapprochement diplomatique entre les deux Corées : tremplin de réconciliation et perspectives d'un nouvel équilibre stratégique sous-régional », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n°002, Octobre-Décembre 2018.
- KITAMURA T., « Tension entre le Japon et la Corée du sud, radiée des "partenaires de confiance" de Tokyo », dans *Agence France Presse*, 02 août 2019.
- KOMIYA R., « Les trois secrets de la réussite économique du Japon », dans *Le Monde Diplomatique*, Décembre 1967, p. 28, disponible sur *www.lemonde-diplomatique.fr*
- LUKUNGA N.F., « Géopolitique de la Corée du Sud en Asie du Nord-est : De volonté de l'expansion à l'expansion de la volonté », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n°003, Janvier-Mars 2019.
- LUKUNGA N.F., « Analyse du miracle sud-coréen : perspectives d'une intelligence stratégique et économique de développement exemplaire », dans *Revue Intelligence Stratégique*, n°002, Octobre-Décembre 2018, disponible sur *www.irges.org*.
- SEGOND A., « Nouvel acte dans la guerre commerciale entre la Corée du Sud et le Japon », disponible sur *www.la-croix.com*, du 14 août 2019.
- TOSHIMITSU S., « La Corée du Sud, « voisin à plaindre » du Japon », disponible sur *www.nippon.com*, du 19 octobre 2016.